

01. Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du Produit : RENALIN® PA Sterilant Froid
Nombre d'articles : 78397-638 / 78397-639
Application : Liquide désinfectant
Nom de l'Entreprise : Minntech BV
Sourethweg 11
6422 PC HEERLEN
Pays-Bas
Téléphone : +31-45-5471471
Fax : +31-45-5429695
E-mail : info@minntechbv.com
Page d'accueil : www.minntech.com
Numéro d'Urgence : CHEMTREC +1-703-527-3887

02. Composition/Information sur les ingrédients

Composant	EINECS	N° CAS	Quantité P/P [%]	Symbole / Mentions R
Peroxyde d'hydrogène	231-765-0	7722-84-1	20-24	C, R 22-41
Acide peracétique	201-186-8	79-21-0	4-6	Xi, R 34
Acide acétique	200-580-7	64-19-7	8-10	Xi, R 36/38

03. Identification des dangers

Le produit est un agent oxydant et corrosif qui peut provoquer des brûlures. Un contact direct pourrait provoquer des dégâts irréversibles aux yeux et à la peau. Irritant pour l'appareil respiratoire.

04. Mesures pour les Premiers Soins

Généralités

Si des vêtements sont contaminés, retirer les vêtements et les laver avant de les réutiliser.

Les yeux et la peau

Rincer abondamment immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de brûlure ou d'irritation, demander des soins médicaux.

Ingestion

Boire de grandes quantités d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Demander des soins médicaux si nécessaire.

Inhalation

Sortir à l'air libre et respirer profondément. Demander des soins médicaux si nécessaire.

05. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction

Pulvérisation d'eau / Mousse / CO₂ / Poudre B

Moyens d'extinction à éviter

Jet d'eau direct.

Risques liés à l'exposition aux produits/gaz de combustion

Risque de production de substances toxiques de pyrolyse.

Équipements spéciaux pour les pompiers

Protéger l'appareil respiratoire. Utiliser des visières et des gants.

Mesures supplémentaires

Refroidir les conteneurs à risque avec de l'eau pulvérisée. Les substances endommagées et l'eau contaminée doivent être évacuées conformément aux lois et aux obligations locales.

06. Mesures contre le rejet accidentel

Précautions pour le Personnel

Porter des protections oculaires, des gants, des bottes, des vêtements et un appareil respiratoire de protection, si la contamination de l'air est supérieure aux niveaux autorisés. Assurer une ventilation d'air suffisante. Les personnes doivent s'éloigner des vapeurs de la zone contaminée.

Précautions pour l'environnement

En cas de déversement accidentel, contenir le déversement et le neutraliser au bicarbonate de sodium ou au carbonate de sodium.

Si cela est autorisé par la législation locale :

Évacuer le déversement vers l'égout. Si des balais, des serpillières, du papier toilette ou des matériaux similaires sont utilisés, s'assurer que ceux-ci soient entièrement rincés à grande eau. Ne pas réutiliser les matières liquides.

07. Manutention et Stockage

Manutention

Maintenir le conteneur fermé avec un bouchon à dégazage. Ne pas transférer le produit du conteneur d'origine et une fois le produit retiré, ne pas le remettre dans le conteneur d'origine. Une installation d'évacuation est nécessaire au point d'utilisation.

Incendie et Explosion

La dégradation de ce produit dégage de l'oxygène ; se tenir éloigné de toute source de chaleur ou d'étincelle. Ne pas fumer.

Stockage

Stocker dans un endroit sec et frais (inférieur à 24°C), à l'écart de toute source de chaleur. La chaleur fait augmenter la pression et le risque d'éclatement du conteneur. Le sol nécessite un revêtement de protection contre l'acide.

Stockage combiné

Ne pas entreposer avec des matières inflammables, des métaux, des produits oxydants ou caustiques.

08. Contrôles d'exposition / Protection du Personnel

Mesures techniques

Assurer une évacuation d'air suffisante et un renouvellement de l'air.

Limites d'exposition sur le lieu de travail Composant

Acide acétique

MAK/VLE : 10ppm, MAK/VLE : 25 mg/m ³ , F=1=(DFG, EU)

Peroxyde d'hydrogène

MAK/VLE : 1ppm, MAK/VLE : 1,4 mg/m ³ , F=1=(DFG)

MAK = Concentration maximale en milieu de travail, VLE = Valeur Limite d'Exposition, F = Facteur, Valeur limite.

Protection respiratoire

Si l'air est contaminé au-delà des niveaux autorisés, utiliser un masque contre les vapeurs d'acide, à filtre combiné B-P2.

Protection des mains

Gants protecteurs. (par ex. en nitrite, en latex, en néoprène) Voir les spécifications du fabricant sur la compatibilité des gants.

Protection des yeux

Verres ou lunettes de sécurité. Un masque facial doit être porté en cas d'éclaboussures ou autres.

Protection de la peau

Un tablier de protection doit être porté en cas d'éclaboussures ou autres. Porter des bottes en caoutchouc en cas de déversement.

Mesures générales

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer de gaz / vapeurs / aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Soins préventifs des mains avec de la crème pour les mains.

Restrictions et contrôle des émissions dans l'environnement

Indéterminé.

09. Propriétés physiques et chimiques

État physique :	liquide
Aspect :	clair
Odeur :	acide, piquante
pH :	0,8 ± 0,3
Point d'ébullition [°C] :	Indéterminé
Point d'éclair [°C] :	Indéterminé
Conditions d'inflammation :	Indéterminé
Limite inférieure d'explosion :	Indéterminé
Limite supérieure d'explosion :	Indéterminé
Renforcement du feu :	Oui
Pression de vapeur à 50°C [kPa] :	<110
Densité de vapeur [g/ml] :	Indéterminé
Densité (H ₂ O) [kg/l] :	1,090 – 1,140
Solubilité dans l'eau (en poids) :	totale
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Indéterminé
Viscosité :	Indéterminé
Densité de vapeur relative à l'air :	Indéterminé
Taux d'évaporation :	Indéterminé
Point de congélation [°C] :	Indéterminé
Point de fusion [°C] :	Indéterminé
Autoréactivité :	Substance non autoréactive

10. Stabilité et Réactivité

Matières à éviter

Éviter les métaux lourds, y compris le fer, le cuivre, les alliages de cuivre, le laiton et l'aluminium, les sels, les substances organiques inflammables, les alcalis, les substances caustiques, le chlore et le formaldéhyde.

Stabilité

Ce produit est stable.

Conditions à éviter

Éviter la lumière solaire directe, la chaleur et le stockage au chaud (>24°C).

Décomposition dangereuse

Oxygène et Chaleur. Ne pas mélanger à des produits chlorés, ceci pourrait libérer des gaz chlorés corrosifs.

Polymérisation dangereuse

Improbable

11. Informations toxicologiques

Effets du contact avec les yeux

Corrosif (brûlures des yeux) : Parmi les signes/symptômes, apparence nuageuse de la cornée, brûlures chimiques, douleur aiguë, larmes, vision réduite de manière significative ou perte totale potentielle de la vision.

Effets du contact avec la peau

Corrosif (brûlures de la peau) : Parmi les signes et symptômes, la peau peut prendre un aspect crayeux, tuméfié, prurit, douleur aiguë, vésicant et destruction potentielle des tissus.

Effets de l'inhalation

Irritation du tractus respiratoire supérieur : Parmi les signes/symptômes : toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge.

Effets de l'ingestion

Irritation gastro-intestinale : Parmi les signes/symptômes, douleurs abdominales, nausées, diarrhées et vomissements.

12. Informations sur l'environnement

Ce produit a été testé et classé comme toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques :

- Daphnia Magna / Puce d'eau : LC50 2,61 mg de principe actif par litre
- Truite arc-en-ciel : LC50 : 6,68 mg de principe actif par litre
- Crapet arlequin : LC50 : 4,25 mg de principe actif par litre

13. Considérations concernant les rejets

Rejet du produit

Le rejet de ce produit doit être conforme à tous règlements Européens et Locaux en vigueur.

Rejet des bouteilles et des emballages

Les bouteilles et les emballages peuvent être mis au rebut conformément aux règlements Européens et Locaux. Les bouteilles doivent être entièrement rincées avant le rejet.

14. Informations sur le transport

14.1 Classification selon l'ADR

Catégorie ADR : 5.1
Nom officiel d'expédition : UN3149 Mélange de peroxyde d'hydrogène d'Acide peracétique, Stabilisé 5.1 (8) II
Numéro ONU : UN 3149
Facteur, ADR 1.1.3.6 : 3
Carte de transport d'urgence : 58
Étiquetage : 5.1 & 8
LQ, ADR 3.4.6 : LQ10
Pression de vapeur [kPa] : <110, [50°C]

14.2 Classification selon l'IMDG

Numéro de Code IMDG : 5.1
Nom officiel d'expédition : Mélange de peroxyde d'hydrogène d'Acide peracétique, Stabilisé 5.1 8 UN 3149 II
Classification : Mélange de peroxyde d'hydrogène d'Acide peracétique, Stabilisé UN 3149
EMS : 5.1-02
Étiquetage : 5.1 & 8
LQ, ADR [l/kg] : 0,5

14.3 Classification selon l'IATA

Transport aérien interdit

15. Informations réglementaires

Le produit est classé et marqué selon les Directives de l'UE

Selon les Directives 67/548/EEC et 1999/45/EC, ce produit est classé comme corrosif et oxydant,

Mentions de risque

R 22 : Nocif si avalé
R 34 : Provoque des brûlures.
R 36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R 41 : Le risqué de dommages sérieux aux yeux.

Mentions de Sécurité

S 3/7 : Maintenir le conteneur solidement fermé dans un endroit frais. N'utiliser que des bouchons à dégazage.
S 14 : Tenir à l'écart des produits mentionnés au Paragraphe 7 : *Manutention et Stockage*.
S 23 : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/pulvérisations.
S 26 : En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et demander l'avis d'un médecin.
S 28 : Après contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau la zone affectée.
S 36/37/39 : Porter des vêtements de protection, des gants et une protection oculaire/faciale adaptés
S 45 : En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement l'avis d'un médecin (montrer l'étiquette si possible).
S 61 : Éviter de rejeter dans l'environnement. Voir Paragraphe 13 : *Considérations concernant le rejet*.

Législation Nationale

Observer toutes les lois nationales ou les autres mesures nationales correspondantes

16. Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche signalétique sur les produits sont – à notre connaissance – correctes. Ces informations sont données à titre de conseil pour la manutention, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'évacuation et le rejet en toute sécurité et ne peuvent être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations ne concernent que les matières spécifiques indiquées dans ce document et ne peuvent être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou processus, sauf indication dans le texte.

Directives

- 2001/58/EC
- 67/548/EEC
- 1999/45/EC
- 91/689/EEC
- ADR (2003)
- Code IMDG (30. Amdt.)
- IATA-DGR (2003)